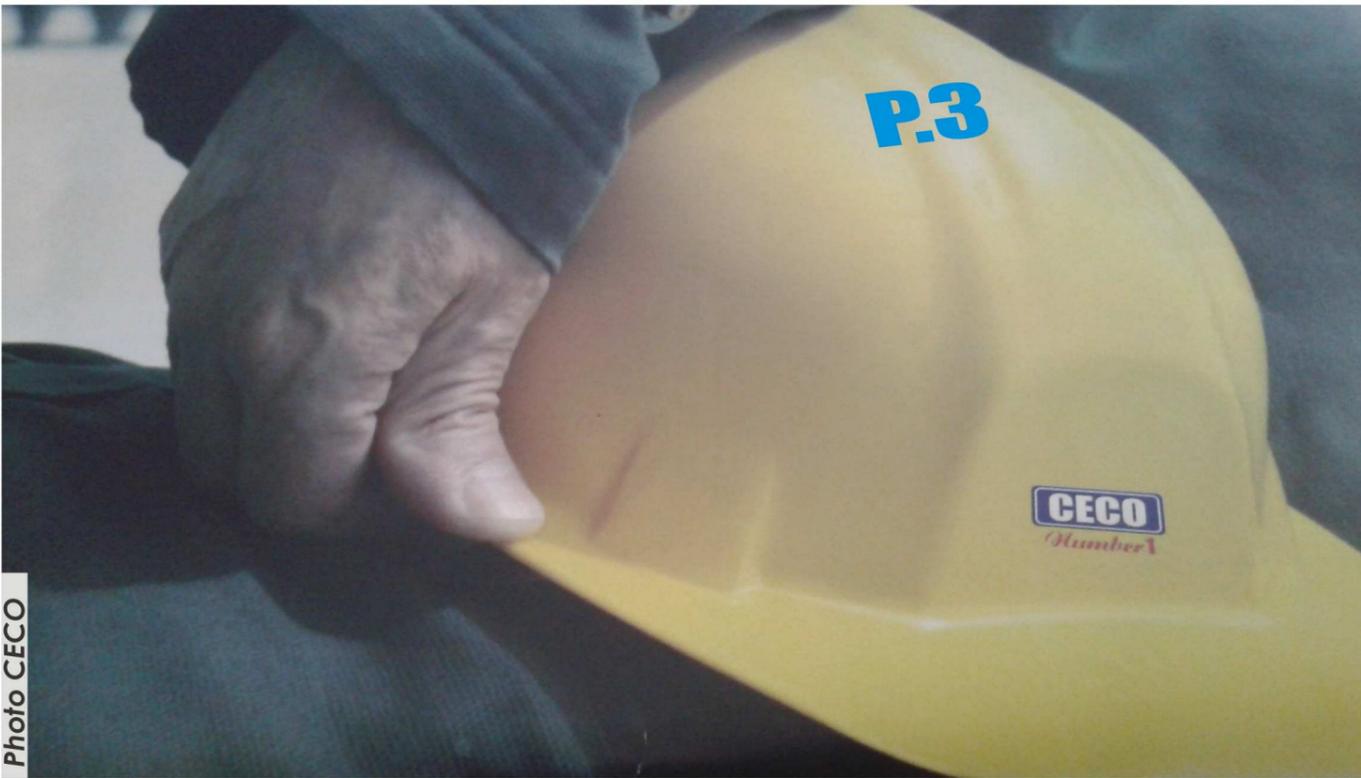


N° 0196 du 10 au 16 Novembre 2015- Prix : 250 F CFA

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU ROUTIER AU TOGO :

JE M'APPELLE CECO BTP !!!



POLITIQUE / ECONOMIE :

L'activité des importateurs et des établissements de vente au détail de produits carnés mise à mal par la Direction de l'Elevage

P.5



Dr Batawui Komla Batassé,
Directeur de l'Elevage

POLITIQUE/MANIFESTATION DE LA POPULATION DE MANGO :
Au-delà des affrontements, un problème de gouvernance et de gestion des projets

P.6



André Johnson, Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières

CEET / FOURNITURE DE L'ENERGIE ELECTRIQUE :
LES CAUSES DES PERTURBATIONS ET LES MESURES ENVISAGÉES

P.4

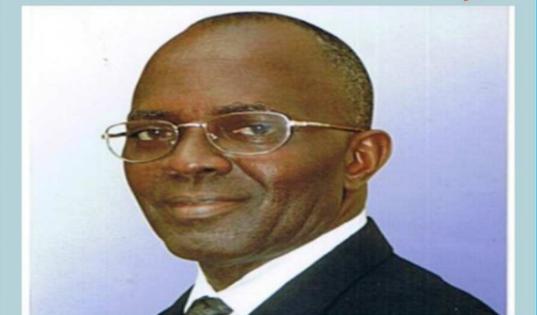


Dr Gnadé Djéli, DG de la CEET

Libre Opinion

"Désobéissance civile, mascarade électorale, coup d'Etat constitutionnel, hold-up électorale, score soviétique, boycott...", sont les trouvailles des démo-idocrates africains !

P.2



Dr David IHO

EmploiTogo.com

Des annonces, des offres d'emploi, une banque de Cvs, des formations.

Journalemploi.com Tel 22 20 05 53

Météo

Mardi 10 Novembre 2015

Matin:

Temps nuageux
26°C

Après-midi:

Temps couvert
24°C

LES NUMEROS VERT DE L'OTR

POUR SIGNALER
TOUT FAIT SUSPECT
VEUILLEZ COMPOSER

N° VERT
8280

Anticorruption

POUR TOUT RENSEIGNEMENT
INFORMATION OU CONSEIL
VEUILLEZ COMPOSER LE

N° VERT
8201

Renseignements



FEDERER POUR BATIR
www.otr.ig



Nuptia
Evenement - ciel

EDITO

De la considération pour la personne humaine

LORSQU'ON est dans une société d'humains, de réfléchis et de conscients, il est des actes que l'on doit essentiellement éviter de poser.

Ne pas considérer la personne humaine, rime avec une mauvaise appréhension de l'existence humaine. Nous ne sommes rien sur cette Terre. Et pourtant, nous nous égosillons pour rien du tout comme si nous nous sommes donnés la vie.

En ayant du respect et de la considération pour autrui, nous nous valorisons et démontrons que la personne humaine est la plus précieuse des richesses.

Vivement de l'Humanisme dans nos actes.

Crédo TETTEH

Libre opinion :

"Désobéissance civile, mascarade électorale, coup d'Etat constitutionnel, hold-up électoral, score soviétique, boycott...", sont les trouvailles des démo-idocrates africains !

EN PARCOURANT les constitutions du Congo, de la Côte d'Ivoire, du Togo, du Burundi, du Rwanda, du Burkina Faso de la RD Congo, je n'ai vu nulle part, qu'un scrutin organisé dans ces pays, doit voir la participation d'un certain pourcentage d'électeurs avant que le scrutin ne soit validé ! Je n'ai vu nulle part non plus, que les Présidents de ces pays n'ont pas le droit de consulter leurs peuples sur les questions constitutionnelles et institutionnelles !...

Je constate également que ce sont tous des pays francophones !

Du Burkina Faso au Congo, les démo-idocrates brûlent leur Parlement, leurs commerces, leurs hôtels, tuent et blessent leurs populations jeunes, font des soi-disant insurrections pour faire partir leurs dirigeants, alors que c'est plus intelligent et moins coûteux de battre, en se mettant ensemble, dans un front commun sérieux de l'opposition, le Président sortant ! On l'a démontré au Togo, en 1994, quand deux partis seulement, le CAR et l'UTD, à eux deux seuls, ont obtenu la majorité absolue aux législatives de cette année-là, en battant le tout puissant parti RPT du tout puissant général Gnassingbé EYADEMA ! N'eût été l'ego surdimensionné des deux dirigeants de ces partis, EDEM KODJO et Yaovi AGBOYIBO, jamais EYADEMA ne serait réélu en 1998 à la présidentielle, et si ces deux leaders avaient bien gouverné le pays, avec un gouvernement d'union de l'opposition togolaise, jamais Faure Gnassingbé ne serait probablement Président du Togo aujourd'hui !...

En Côte d'Ivoire, l'opposition à Alassane OUATTARA, a mordu la poussière, au lieu de respecter " la mémoire " de leur leader Laurent Gbagbo, qui avait obtenu 46 % des suffrages à la présidentielle de

2010, et qui aujourd'hui croupit dans une prison de la CPI à la Haye! Divisés et boycottés, les démo-idocrates ivoiriens ont vu Alassane Ouattara les corriger avec un score sans appel de près de 84 % au premier tour ! Qui dit mieux ?

Au Congo Brazzaville, Denis Sassou NGUESSO a gagné son pari et mis à genoux les démo-idocrates congolais qui n'ont pas fait campagne pour le NON au référendum constitutionnel, et qui ne parlent que de boycott, de mascarade électorale, de coup d'Etat constitutionnel, pendant que le Président pulvérise le score de près de 90 % de OUI !

Pour eux, le scrutin n'est pas crédible, et ils attendront sûrement l'an 3333 avant que les scrutins soient crédibles dans leur pays !...

En Guinée, Alpha Condé a donné des fessées mémorables à son poursuivant immédiat de l'opposition, Cellou Dalein Diallo, avec un score de 57 % des suffrages exprimés, dès le premier tour ! Pourtant, l'opposant avait obtenu 44 % au premier tour, il y a cinq ans, mais sa bévée impardonnable de s'allier avec le bourreau du stade du 28 septembre, Dadis Camara et une certaine réussite de la gestion des 5 ans d'Alpha CONDE ont vu s'envoler les rêves du Peulh !

Au Togo, le démo-idocrate Jean-Pierre Fabre, le chef de file de l'opposition, ne s'en sort qu'avec 33 % des suffrages, au scrutin du 25 avril dernier, pulvérisé par Faure Gnassingbé (57 %), mais il s'était autoproclamé " Président élu " du Togo, et a gesticulé des semaines et des semaines, avant de reprendre le chemin du Parlement, la queue entre les jambes ! Un " Président-député sur les bancs de l'hémicycle " ! Avez-vous jamais entendu pareille ineptie depuis que le monde est monde ?

Au Burkina FASO, les "

Hommes Intègres " ont fait tuer et blesser au moins 300 de leurs compatriotes depuis octobre 2014, tout simplement parce que Blaise Compaoré voulait modifier la Constitution, par un référendum national, pour bien sûr, se maintenir au pouvoir, et c'eût été intelligent que le peuple burkinabè se lève, comme un seul homme, pour dire un NON massif (au vote) à son dessein! Ce peuple serait alors " fier " d'avoir donné une leçon de démocratie à toute l'Afrique francophone! Mais ils sont " fiers" d'avoir tué une cinquantaine des leurs et d'avoir blessé 300 autres ! Combien de ces blessés sont morts par la suite, chers frères burkinabé ?

Au Burundi, les démo-idocrates sont nombreux et ils continuent à se tuer bêtement pour un troisième et dernier mandat de Pierre Nkurunziza. Souhaitons leur moins de morts et disons leur que les martyrs, nous on ne croit pas un mot du concept ! Quand tu es mort, tu es mort et fini... et c'est bête de mourir pour un dernier mandat de quelqu'un!

Au Rwanda, Kagame ne regarde ni les USA, ni la France, ni la Belgique... Il prépare tranquillement un référendum pour un troisième mandat éventuel et c'est son peuple seul qui a droit à la parole !

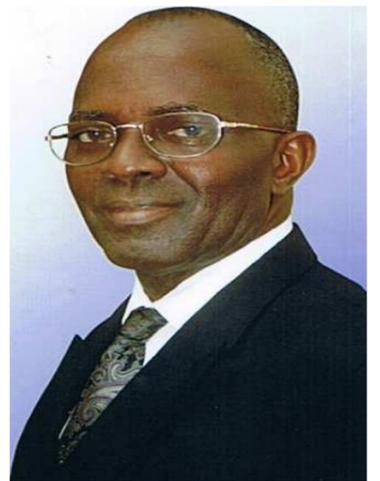
Les démo-idocrates africains sont devenus fous avec la limitation des mandats...

Aux USA, la limitation des mandats du Président n'est formalisée qu'en 1956.

En France, c'est sous Sarkozy et Chirac que la limitation des mandats de l'Exécutif tente de prendre corps, c'est-à-dire, il y a moins de 20 ans !

En Allemagne, Angela Merkel en est à son troisième mandat, et peut en briguer un quatrième si elle veut et si le peuple Allemand l'adoube... et c'est le pays co-fondateur de l'Union Européenne...

En Angleterre, le Premier ministre peut faire 2, 3, ou 4 mandats s'il est réélu ; au Luxembourg, cofondateur de l'UE, le mandat de l'Exécutif n'est pas limité... A Singapour, indépendant en 1963, le Premier ministre Lee Kuan Yew est resté 31 ans au pouvoir, et est décédé récemment à 91 ans, après avoir



Dr David IHOU

transformé l'île en paradis terrestre !

D'où vient alors cette nouvelle trouvaille des démo-idocrates africains qui peuvent tuer 600 de leurs compatriotes pour un dernier et troisième mandat de leur dirigeant ? Si le dirigeant n'est pas bon, il faut le dégager par les urnes dès la fin de son premier mandat, et ne pas attendre son deuxième et dernier mandat pour gueuler ! C'est ce que les français ont fait avec SARKOZY, et c'est ce que les américains ont fait avec JIMMY CARTER. Il ne faut pas attendre 27 ans comme les burkinabé et dire qu'on est fier parce qu'on vient de dégager Blaise Compaoré, avec 300 morts et blessés et des dégâts matériels énormes!

" Même les moutons ne regardent pas tous dans la même direction ", dit un adage. Il y a des pays où le mandat est limité à deux et il y en a d'autres où il n'y a pas de limitation de mandats !

Seul le peuple peut le signifier, et c'est par référendum national, et une constitution n'est pas une tombe ! Elle peut être révisée à tout moment, selon la volonté du peuple, et on ne peut connaître la volonté du peuple sans le consulter ! L'une des plus grandes démocraties au monde, les USA, ont révisé leur Constitution déjà 27 fois depuis leur indépendance ! Alors, démo-idocrates du monde entier, réveillez-vous !...

Pardonnez-moi, et ne me dites pas que les élections ne sont pas transparentes en AFRIQUE... sinon, attendez l'an 3333 pour aller aux élections...

Dr David IHOU, consultant en Géopolitique et Stratégie sécuritaire

TOGO annonces

le numéro 1 des annonces au Togo

**Achat Immobilier
Emplois Rencontres
Véhicules Location
Vente**

www.worldinfo.tg l'actualité au Togo et dans le reste du monde.

TOGO EXPRESS

Imprimerie-Sérigraphie-Tampons-Reliure
(Tous travaux d'impression)
Adresse 141, Angle Rue LANDJO (Tokoin Tamé)
A coté du commissariat du 5ème arrondissement
BP : 5022 Lomé Togo
Tél : +228 22 61 46 08 / 23 38 54 11
Fax : +228 22 26 06 02
Cel : +228 90 15 98 06/98 10 33 08
Email : togoexpress07@yahoo.fr

LE MÉDIUM
Hebdomadaire d'Informations #
Récépissé N°0062/12/05/99/0465/29/10/12/HAAC
Adresse : 893, rue 19 Saint Joseph
01 BP : 450 Lomé
Tél : +228 22 37 86 99
Courriel : lemedium2013@yahoo.fr
Maison de la Presse, Casier N° 78
N°RCCM : TG-LOM 2015A6516
NIF : 1000480972
N°CFE : 7966PP2015/2015

Directeur de la Publication :
CRÉDO ADJÉ K. TETTEH
Directeur de la Rédaction :
Ali SAMBA
Rédaction :
Jacques Komi SOLETE
Crédo TETTEH
Ekoué SATCHIVI
Dodo ABALO
Dezzy HUTCHNER
B. Oguki ATAKPA
Ali SAMBA
Koudjoukalo
René Beaugars
Infographie : JPB
Crédit photos : Kékéré Razak
Impression : ST Louis,
Doullassamé-LOME Tél : 22 22 10 45
Tirage : 2.500 exemplaires
Distribution : Dodo Abalo (90 97 52 56)

Réclamez tous les mardis votre hebdomadaire "Le Médium" dans les kiosques et chez vos marchands de journaux.
Prochaine parution le mardi 17 Novembre 2015

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DU RESEAU ROUTIER AU TOGO :

JE M'APPELLE CECO BTP !!!

S'il est une entreprise en bâtiments et travaux publics bien connue des togolais, par sa présence sur presque tous les chantiers de développement du réseau routier, c'est bien celle dont la base de Lomé est non loin du Carrefour Caméléon ou communément appelé Carrefour Bodjona. Cette entreprise dirigée par Monsieur Constantin AMOUZOU, un religieux reconverti pleinement dans les BTP suscite l'attention des populations. Non pas exclusivement pour la qualité de ses ouvrages mais plutôt pour sa capacité à absorber tous les marchés, du moins presque tous, avec cette particularité malheureuse de ne pas livrer ses chantiers à temps. Des chantiers qui durent une éternité et qui évoluent à pas de crapauds. Et la plupart du temps, ce sont des préfinancements qui définissent Ceco BTP. Autrement, dans le réseau routier la tendance est " Je m'appelle CECO BTP ". A tort ou à raison ?

Le gouvernement togolais dans sa politique de développement du réseau routier consent d'énormes efforts afin d'offrir aux populations du Togo des routes bien faites et qui permettent réellement l'éclosion des affaires et facilitent l'affranchissement des produits vivriers et autres de l'intérieur du pays vers la capitale et vice versa. En somme, un réseau routier bien en forme contribue au développement des activités socioéconomiques du pays et désenclave ce dernier. Les villages se métamorphosent rapidement et prennent l'allure de villes tant ils sont dorénavant accessibles pour tous et par tous.

Cependant, s'il est établi que la vision demeure, celle de rénover et de développer le réseau routier, il faut remarquer aujourd'hui au Togo, que dans la chaîne de la commande publique, que c'est l'entreprise CECO BTP de CECO GROUP qui obtient la



Constantin Amouzou, PDG de CECO GROUP

Aujourd'hui, ce qui retient beaucoup plus l'attention des Togolais, ce n'est plus le fait que CECO BTP obtient presque tous les chantiers de développement du réseau routier mais surtout prend trop de temps à réaliser les travaux. On commence bien le chantier et à un moment donné les chantiers connaissent un coup de massue de ralentissement. Sans communiquer et expliquer quoique ce soit préalablement, l'entreprise CECO BTP déserte les sites et ne revient que bien plus tard une fois que la presse commence à en parler ou des usagers et bénéficiaires expriment leurs inquiétudes et désarrois.

S'il est une évidence que nous sommes d'accord avec le PDG de CECO GROUP, Monsieur Constantin AMOUZOU dans son éditorial (CECO Info N°007 Juillet 2015) que " prendre le temps d'écouter, sans broncher, ceux et celles qui sont censés vous écouter, et répondre respectueusement à ceux-là même que vous estimez socialement moins bien positionnés que vous, n'est-ce pas le début d'exercice du leadership social véritable ? ", dans la pratique cette réflexion peine à faire son chemin.

travaux de réfection qui perdent une grande partie de leurs clientèles et s'embourbent ainsi dans des difficultés de gestion, d'approvisionnement et de paiement des salaires. Bref, les recettes qui deviennent une denrée rare, n'arrivent pratiquement plus à couvrir les dépenses et autres charges. Conséquences, ce sont de pauvres citoyens qui sont menacés ainsi par la perte de leurs emplois et par ricochet une dégradation de leurs conditions de vie et de travail.

Des situations qui deviennent insaisissables et non voulues par le Président de la République, premier demandeur et premier Maître d'ouvrages. Il n'avait lui, le Président de la République, que de bonnes intentions. Malheureusement, ce sont certains de ses plus proches collaborateurs dont la responsabilité est ainsi engagée qui peinent à comprendre leur lettre de mission et à assumer leurs charges. On dirait que leurs intérêt et/ou besoins seraient ailleurs.

Pour l'instant, les "socialement moins bien positionnés" du Tronçon Colombe de la Paix-Aéroport de Lomé devront, selon l'entreprise CECO BTP, s'attendre aux caractéristiques ci-dessous du Boulevard de la Paix.

Selon CECO Info N°7 de juillet 2015, sur le Boulevard de la Paix, il est prévu l'aménagement d'une chaussée de 2X2 voies de 3,5 m avec quelques spécificités par endroits :

- Carrefour Colombe de la Paix-Début Avenue Jean Paul II : l'emprise de la rue est de 20 m avec une chaussée de 2X7 m, Un TPC de 1 m, une bande d'arrêt d'urgence (BAU) de 2X2 m et un trottoir

- Collège Saint-Joseph-Rails : Chaussée de 2X7 m, un TPC de 1 m, BAU de 2X2 m, des trottoirs et des caniveaux

- Rails-Carrefour Entreprise Mèche Amina : Chaussée de 2X7 m, avec un TPC de 2 m et de part et d'autre, BAU 2 m, des caniveaux et des trottoirs

- Carrefour Entreprise Mèche Amina-Carrefour entrée Aéroport (Station-service MRS) : chaussée 2X7 m, TPC 3,5 m, BAU 2 m de part et d'autres

- Carrefour entrée Aéroport-Entrée parking de la Nouvelle Aérogare : TPC 3,5 m

. Côté gauche : Chaussée de 7 m (2x3, 5 m), BAU 2m

. Côté droit : Chaussée de 10,5 m (3x3, 5 m), BAU 2 m

- Entrée parking-Carrefour sortie Aéroport : chaussée 2x7 m, TPC 3,5 m, + BAU 2 m de part et d'autre

Une lenteur dans les travaux qui n'inquiète pas trop le Maître d'ouvrages

Dans ce processus de développement du réseau routier, le Maître d'ouvrages dans ce cas précis n'est autre que le Ministère des Travaux Publics aujourd'hui dirigé par Monsieur Ninsao Gnofam. Mais que constatons-nous de la part d'un tel Maître d'ouvrages ? Sinon de la nonchalance dans le suivi des travaux et un manque de rigueur vis-à-vis de l'entreprise d'exécution des travaux. Et pour le cas qui nous intéresse, c'est CECO BTP, une des sept filiales de CECO GROUP, une entreprise famille selon Monsieur Toussaint KOBIA dans CECO Info N°7 de juillet 2015 qui connaît " une croissance exponentielle sous plusieurs prismes comme les ressources humaines dont la taille atteint aujourd'hui 4.000 personnes de diverses nationalités et compétences, l'amélioration continue des conditions de travail et de vie du personnel avec, à la clé, les motivations individuelles et collectives et les augmentations de revenus, l'important et varié matériel de travail, premier parc matériel du Togo, et surtout la crédibilité financière que la société inspire ".

Si CECO BTP exprime ainsi une certaine " crédibilité financière " qui inspire l'octroi de marchés juste à cause de sa capacité de préfinancement, il est à interroger le commun des mortels sur l'effectivité des travaux réalisés et dans quel délai surtout ? C'est justement à ce niveau que nous interpellons le Ministre des Travaux Publics qui selon nous, fait preuve de manque de rigueur et de nonchalance exagérée dans le suivi des chantiers confiés aux entreprises prestataires. A quelle fin ? On continue toujours la réflexion sans pour autant trouver des pistes appropriées tant tout est mélangé et peut être à dessein.

Il urge donc que Monsieur Ninsao Gnofam, le Ministre des Travaux Publics joue bien sa partition en faisant un suivi régulier et engagé dans la réalisation des travaux. Et non attendre la programmation d'une conférence internationale que notre pays a l'intention affichée d'organiser pour descendre sur le terrain et donner l'impression surtout au Chef de l'Etat de tout contrôler et suivre parfaitement. Ainsi donc, on pense berner le Premier Magistrat du pays avec le jeu des caméras montrant quelques bulldozers mis en marche sur des portions de routes. On se croirait dans le tournage d'une série de télé film où l'acteur Gohou excelle et ravit la vedette.

En somme, cette lenteur observée dans la réalisation des travaux exécutés par CECO BTP ne serait-elle pas le fruit d'une autre forme "d'entente directe" ? Que dire de la fréquence et de l'éternelle question des "avenants" aux contrats de marchés ?

Précisons tout de même que ce ne sont pas les compétences qui manquent à CECO GROUP et à CECO BTP. Mais à côté, le personnel dans son ensemble, et par la voix de son délégué, attend et ce au 31 décembre 2015 la concrétisation de leurs doléances que sont :

- Augmentation des salaires des employés
- Hausse des prêts octroyés par CECO COOP
- Souscription de la famille CECO à la police d'assurance
- Prévion des primes spéciales pour les travaux effectués les jours fériés et des primes d'encouragement au personnel méritant
- Décentralisation de l'information sur tous les chantiers (surtout les notes de services)
- Augmentation de la capacité des chambres d'accueil sur les chantiers...

Dossier à suivre...

Crédo TETTEH

Zozo

INSÉCURITÉ GRANDISSANTE : MOUHAMED TCHASSONA TRAORÉ PROPOSE LA MISE EN PLACE D'UNE CELLULE DE RÉFLEXION

Les langues se délient de plus en plus pour dénoncer l'insécurité grandissante à laquelle sont soumises les populations au Togo et particulièrement à Lomé, la capitale, avec en toile de fond, les braquages à mains armées, les vols de plus en plus professionnels et l'utilisation des armes blanches pour tuer ou blesser gravement les victimes qui tenteraient de s'opposer.



Me Tchassona Traoré Mouhamed, pdt du MCD

Intervenant ce dimanche dans l'émission " 12-13 " de la radio Nana FM, le président du Mouvement citoyen pour la démocratie et le développement (MCD, opposition), Me Mouhamed Tchassona Traoré a fait des propositions pour améliorer la sécurité de la population au Togo.

Selon lui, " il est temps qu'on réfléchisse à élargir la base de la réflexion sur les questions de sécurité " en mettant en place une cellule qui comprend autant la police, la gendarmerie, les gardiens de préfecture mais aussi d'autres acteurs de la société.

" Pour un gouvernement responsable, il faut mettre une cellule qui se réunit à intervalles de temps réguliers tous les acteurs impliqués dans les questions de sécurité pour faire le point et des propositions pour voir où est-ce que ça coïncide ou quels sont les moyens à mettre à disposition, toutes choses que nous n'avons pas au Togo. Nous avons tous les yeux braqués sur le seul ministre de la sécurité, lequel ministre travaille avec la police, la gendarmerie et les gardiens de préfecture mais d'autres acteurs aussi peuvent s'inviter dans les questions de sécurité, comme la douane, les forestiers et même la société civile ", a-t-il indiqué (...)

Pour lui, cette proposition permettra de résoudre les questions sécuritaires qui sont " centrales " et " sans coloration ".

©Afreepress

ARTICLE 497 DU NOUVEAU CODE PÉNAL : LA CDPA PREND LE PARTI DES ORGANISATIONS DE PRESSE ET DEMANDE À LA COUR CONSTITUTIONNELLE DE RÉAGIR

Le nouveau code pénal adopté le 2 novembre dernier par l'Assemblée nationale comporte des articles susceptibles d'étouffer la liberté de presse et d'expression, en réprimant les journalistes et au-delà, les membres de la société civile et de la classe politique de l'opposition. Telle est la position prise par la Convention démocratique des peuples africains (CDPA), parti membre du Combat pour l'alternance politique en 2015 (CAP 2015), dans un communiqué.

Selon le parti présidé par Brigitte Kafui Adjagambo-Johnson, il en résulte que " ces dispositions marquent un net recul par rapport au code de la presse et sont contraires aux engagements pris par le Togo en matière de liberté de presse ".

Le parti de Mme Adjagambo Johnson dit s'associer aux actions visant leur suppression et demande à la Cour constitutionnelle de constater la non-conformité des articles " incriminés ".

La disposition du nouveau code pénal qui fait réagir le plus les partis politiques de l'opposition et les organisations de défense des journalistes et de la presse est l'article 497 qui dispose que " la publication, la diffusion ou la reproduction par quelque moyen que ce soit de nouvelle fausse, de pièce fabriquée, falsifiée ou mensongèrement attribuée à des tiers lorsque faite de mauvaise foi, elles trouble la paix publique, ou est susceptible de la troubler, est punie d'une peine d'emprisonnement de 6 mois à deux ans et d'une amende de 500.000 à deux millions de francs ou de l'une de ces deux peines ".

©Afreepress



Un chantier de CECO BTP à Lomé qui tourne au ralenti

très grande majorité des marchés. Par sa stratégie ou sa disponibilité à préfinancer les travaux, CECO BTP ravit la vedette à nombre d'entreprises qui n'ont désormais que le temps d'observer, pas de contempler l'effectivité de la réalisation en bonne et due forme des travaux et ce dans le délai imparti.

CECO BTP, l'omnipotent, l'omniscient et l'omniprésent dans le réseau routier

A Lomé actuellement, le commun des mortels est facilement parvenu à la conclusion que la grande majorité des travaux de rénovation et d'élargissement des routes est confiée sans communes mesures à CECO BTP ou est " obtenue ou gagnée ". Pour espérer en tant qu'entreprise avoir une grande part des travaux de route, et même une infime, il faut simplement à la question " Comment t'appelles-tu ? " répondre " Je m'appelle CECO BTP ". Et TOUT est ACQUIS !!!

Les " socialement moins bien positionnés " de CECO BTP

Aujourd'hui, les "socialement moins bien positionnés" ne sont et ne demeurent que les pauvres populations togolaises, potentiels bénéficiaires de la rénovation et du développement du réseau routier. Ce sont eux qui sont pénalisés par la lenteur dans la réalisation des travaux. Leurs activités sont non seulement au ralenti mais surtout perdues. Les clients sont fatigués de faire d'éternels détours et contournements pour accéder à leurs entreprises ou sociétés prestataires. Les résultats sont ici un désintérêt des clients pour les propositions de services.

Le client qui n'a plus accès facile au site ou au magasin de fournitures par exemple en équipements bureautiques et informatiques, ne va pas trop se gêner pour aller s'approvisionner chez le concurrent. Même situation chez les complexes hôteliers, restaurants et ameublements le long des chantiers en

Zozo

VA-T-ON VERS DES MOUVEMENTS DE GRÈVE DE LA STT ?



Mme Nadou Lawson, coordinatrice de la STT

Les agents publics et les fonctionnaires togolais réunis au sein de la Synergie des travailleurs du Togo (STT) vont-ils vers des mouvements de revendication pour contraindre le gouvernement à améliorer leurs conditions de vie et de travail ? Pour l'heure, rien ne conclut l'affirmatif ?

Cependant, selon une source proche de la coordination de la centrale syndicale STT, le 13 novembre prochain va être décisif pour les travailleurs du secteur public en ce que la STT tient une Assemblée générale de restitution des rencontres que ses responsables ont eues avec les membres du gouvernement sur la question des étendues revendications. Cette décision, de rencontrer la base, selon la même source, a été prise à l'issue de la dernière réunion que les centrales syndicales ont eue avec le ministre Gilbert Bawara, du Travail, de la fonction publique et de la réforme administration jeudi dernier.

" Depuis la reprise des classes, nous continuons les discussions avec le gouvernement. Et la dernière en date est celle du jeudi passé avec notre ministre de tutelle. Mais il nous a fait savoir que le gouvernement en a déjà fait assez et qu'il est à court de moyens.

Donc, il n'est plus en mesure de satisfaire nos revendications. Pour le moment, nous allons rencontrer notre base et lui faire le point le vendredi 13 novembre 2015 pour voir les démarches à suivre ", a précisé la source.

Pour information, les mouvements de la STT ont eu l'année scolaire 2014-2015, plusieurs conséquences sur l'éducation au Togo avec les fermetures des établissements scolaires sur toute l'étendue du territoire national et le rallongement des congés de Pâques jusqu'à concurrence d'un mois entier au lieu d'une dizaine de jours habituellement.

©Afreepress

DÎNER DES ICONES : VÉRONE MANKOU, CRÉATEUR DE LA 1ÈRE TABLETTE NUMÉRIQUE AFRICAINE, SERA À LOMÉ

Le "Dîner des Icônes" ou Networking Diner, est à sa 4ème édition. Cet événement économique VIP qui regroupe chaque deux mois de hauts cadres des entreprises privées et publiques autour d'une table de partage et d'échanges d'expériences professionnelles, aura pour invité d'honneur, un jeune africain classé parmi les 30 meilleurs entrepreneurs de moins de 30 ans au monde.

Il s'agit de Véronique MANKOU, inventeur de la 1ère tablette numérique africaine. Il interviendra le 28 novembre prochain sur le thème: "

L'économie numérique. Comment rendre la technologie mobile accessible à tous en Afrique? "

Une soirée qui s'annonce " exceptionnelle et riche en surprises ", confient les organisateurs qui attendent 150 convives VIP à l'hôtel Sancta Maria de Lomé. " Des opportunités d'affaires sont aussi possibles étant donné que la gamme de smartphones et de tablettes tactiles réalisés et commercialisés par la société de Véronique MANKOU pourraient être distribués au Togo après le Congo, la RDC, le Cameroun et la Côte d'Ivoire ", insiste l'équipe de communication de Béatrice OLOA, Directrice Générale ICON & Co. GROUP et conceptrice de l'événement.

Le but du "Dîner des Icônes" est de mettre en lumière des acteurs majeurs de l'économie africaine en général et togolaise en particulier. L'Icône fait une intervention publique et interactive sur une thématique liée à son parcours professionnel..

Les précédentes éditions ont eu pour invités d'honneurs, Didier ACOUETÉY (Président Fondateur d'AFRICSEARCH), Jean Kacou DIAGOU (Président Fondateur du Groupe NSIA Assurances et Banques) et Mme Reckya MADOUYOU (Experte Internationale en Finance Inclusive et Politique de Développement).

©Afreepress

CEET/FOURNITURE DE L'ENERGIE ELECTRIQUE : LES CAUSES DES PERTURBATIONS ET LES MESURES ENVISAGEES

DEPUIS QUELQUES jours, les Togolais sont confrontés à un problème de coupures et de perturbations de la fourniture de l'énergie électrique. Ainsi donc, ce fut une aubaine pour les abonnés aux rumeurs de s'activer pour traiter de tous les noms d'oiseau la Compagnie énergie électrique du Togo (CEET) sans pour autant prendre le temps et le loisir d'aller à l'information.

Dans le but de chercher à comprendre les raisons motivant les récentes coupures et perturbations de la fourniture de l'énergie électrique, nous avons approché les premiers responsables de la CEET.

De nos discussions et échanges, il ressort que la CEET fait aujourd'hui face à trois types de coupures :

- les coupures pour panne du réseau
- les coupures pour blackout
- Et les coupures pour travaux.

Précisons qu'à ce stade, les coupures pour blackout, c'est la disparition de la tension due à un problème chez le fournisseur.

S'agissant des coupures pour travaux, il est loisible d'observer que notre pays le Togo s'est lancé dans un processus de développement du réseau routier. Il est question avec cette question de refaire certaines routes, d'élargir certains boulevards et d'en construire d'autres. Cependant, dans l'exécution de ces travaux effectués par des entreprises de BTP, il arrive qu'au



Dr Gnané Djétéli, Directeur général de la CEET

moment des fouilles sur les chaussées, des piochages de câbles interviennent et en sont entre autres des causes des coupures.

A titre indicatif, de janvier à octobre 2015, la CEET a enregistré plus de 100 piochages de câbles par les différentes entreprises intervenant dans les travaux d'infrastructures. Rien que sur le tronçon Colombe de la Paix-Aéroport international de Lomé où l'entreprise CECO BTP est en chantier, il y a déjà eu 10 piochages.

A part les piochages de câbles, causes des coupures, nous pouvons retenir que certaines coupures proviennent du fournisseur de la CEET en raison des travaux de réhabilitation de ses lignes et également existe un problème de coordination des relais de protection entre la CEB et la CEET. Les

de la CEET, de retoucher les réglages sur les relais de protection de la CEET et de la CEB. Aussi la CEET a commandé les relais numériques qui sont, selon les techniciens, plus précis pour remplacer les relais électromécaniques actuels. Pour le Directeur de la Distribution de la CEET, les relais devront être installés à partir du 15 novembre 2015.

Aussi pour éviter un très grand nombre de piochages de câbles, et sur initiative du Ministre des Mines et de l'Energie, des courriers d'information sur les piochages des câbles furent transmis aux différents Ministères dont les services sont impliqués dans le piochage des câbles notamment le Ministère des Infrastructures et des Transports, le Ministère des Postes et de l'Economie Numérique, le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadre de Vie.

Précisons tout de même qu'en ce qui concerne les coupures programmées pour la maintenance et le raccordement des nouveaux ouvrages, la CEET fait un effort remarquable de toujours respecter les dispositions du Contrat de Performance et du Règlement Technique de Distribution en informant les clients sur les médias 48 heures d'avance. Toutefois, s'il est à noter cette volonté de la direction générale de la CEET de respecter les clients, il revient à la division Communication de s'ouvrir davantage à tous les médias, surtout privés.

Crédo TETTEH

PORT DE BADGE OBLIGATOIRE AUX BUREAUX DES DOUANES A PARTIR DU 1ER JANVIER 2016

POUR TOUTE INFORMATION VEUILLEZ CONTACTER
LE CENTRE D'APPEL DE L'OTR AU 8201



FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

POLITIQUE/ECONOMIE : L'activité des importateurs et des établissements de vente au détail de produits carnés mise à mal par la Direction de l'Elevage

S'IL EST une évidence qui fait l'unanimité, c'est le courage, la ténacité et surtout la bravoure des commerçants et commerçantes de notre pays à s'investir dans des activités non seulement génératrices de revenus mais contribuant largement à la résorption du taux de chômage. Cependant, il est triste et aberrant que devant tous ces efforts d'entrepreneuriat qui viennent soutenir les engagements du Gouvernement, qu'il y ait encore des entraves dressées volontairement ou involontairement par une catégorie d'humains, certes qui ont le mandat d'une certaine responsabilité dans leur profession et fonction.



Dr Batawui Komla Batassé, Directeur de l'Elevage

La situation qui retient notre attention dans cette parution est la misère faite depuis quelques jours aux importateurs, aux établissements (producteurs, transformateurs, exportateurs), aux établissements (distributeurs demi-grossistes) et établissements de vente au détail des produits carnés et halieutiques congelés.

Des cris de ces derniers, nous avons fait l'amer constat qu'il y a des pratiques pas catholiques à l'encontre des établissements spécialisés dans la vente des produits congelés. Des frigos et boutiques de vente de produits congelés harcelés et fermés même par les inspecteurs de la direction de l'élevage. Il leur est demandé de se mettre à jour en payant leur agrément pour une durée de 4 ans pour un montant de 300.000 FCFA. Précisons ici que le montant de l'agrément sanitaire pour une validité de 4 ans est en fonction de la taille de l'entreprise ou de l'établissement.

Selon l'arrêté interministériel N°037/14/MAEP/MEF/MCSP portant redevances du contrôle sanitaire des animaux, des produits animaux et aliments pour animaux du 20 juin 2014 signé du Ministre de l'économie et des finances Adjé Otèth AYASSOR, de Bernadette Essossimna LEGZIM-BALOUKI du Commerce et de la promotion du secteur privé et du Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche le Colonel Ouro-Koura AGADAZI, il est dit dans son article 6 que " la redevance pour l'obtention de l'agrément sanitaire est valable pour une durée de quatre (04) ans et est liquidée en fonction du type d'établissement ".

Pour donc avoir l'agrément sanitaire, les établissements (producteurs, transformateurs, importateurs, exportateurs) sont tenus de payer une redevance de 300.000 FCFA; les établissements (distributeurs demi grossistes) 150.000FCFA/Agrément et les établissements de vente au détail 25.000FCFA/Agrément.

Un agrément sanitaire quel que soit le type a une validité de 4 ans

S'il est bien écrit dans l'arrêté ci-dessus cité en référence qu'un agrément sanitaire quel que soit le type a une validité de quatre (04) ans, dans la pratique ou sur le terrain c'est une autre réalité. Comment donc comprendre que pour une même structure, la direction de l'élevage fait payer par deux fois les frais d'agrément d'un montant de 300.000 FCFA par opération en l'intervalle de deux (2) ans deux (02) mois ? Pour la facture en date du 01 juillet 2013 payée par la structure en question dont nous faisons volontairement la dénomination, il est dans la colonne " désignation " mentionnée " frais d'Agrément sanitaire " pour un montant de 300.000 FCFA.

La même structure harcelée se verra contrainte de payer le 28 octobre 2015 encore 300.000 FCFA pour " frais d'agrément provisoire ". Soit en l'intervalle de deux (02) ans deux (02) mois. En lieu et place de quatre (04) ans de validité. Nous dirait-on que c'est une erreur d'appréciation à la direction de l'élevage ou le fruit d'une expression à haute dose de corruption ?

L'autre interrogation que suscite cet état de choses est de savoir s'il sied que le paiement de ces recettes se fasse directement à la direction de l'élevage dont le premier responsable est Docteur BATAWUI Komla Batassé, un vétérinaire Inspecteur de Classe Exceptionnelle de son Etat ? A-t-il le contrôle de sa boîte et des factures qui en sortent et adressées aux établissements harcelés comme des baguettes de pain ?

Précisons ici que les factures mises en cause et qui ont suscité des interrogations portent l'entête de la Direction de l'élevage sous l'autorité du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche. Nous publions en fac simulé les fameuses factures payées par les responsables de la structure en question afin que nos lecteurs puissent se rendre compte de l'anomalie et de l'énormité des dégâts occasionnés sur les entrepreneurs qui déjà se saignent véritablement pour tenir leurs commerces et honorer les autres charges de fonctionnement et de traitement du personnel en ces temps si durs pour les citoyens à tous les niveaux d'engagement.

Joint au téléphone hier à 17h34 pour 15minutes 37 secondes d'échanges par notre rédaction dans une démarche de recoupements à propos des factures ci-dessus citées, le Directeur de l'Elevage, Docteur BATAWUI Komla Batassé, nous affirme que cela devrait être une erreur de la part de ses inspecteurs qui sont jeunes avant de nous demander de le mettre en contact avec les responsables de la structure en question pour qu'ils rentrent dans leur droit. Une disponibilité du Directeur de l'Elevage tout de même que nous saluons mais qui ne rassure point. Comment comprendre qu'un Inspecteur assermenté connaissant bien sa profession puisse commettre cette erreur de faire payer une structure pour un même agrément deux fois de suite en l'espace de deux (02) ans deux (02) mois pour un Agrément qui a une validité normalement de quatre (04) ans de date à date ? L'inspecteur fautif ou le caissier encaisseur n'a-t-il pas connaissance des textes et des procédures ?

Comment faire payer doublement un agrément alors que dans le rapport d'audit sanitaire des établissements et sociétés intervenant dans la production, l'importation, l'exportation, la manipulation et la mise sur le marché

des denrées alimentaires d'origine animale de Février 2015 figure la même structure déclarée susceptible d'être agréé au titre de l'année ? Le nom de la structure harcelée et trichée se trouve bel et bien dans la liste des 55 " Etablissements et sociétés susceptibles d'être agréées au titre de l'année 2015 " ? Ce n'est pas nous qui le disons ni une invention de la structure en question mais les " résultats de l'audit " de Février 2015 de la Direction de l'Elevage sous l'autorité du Ministère de l'agriculture, de l'Elevage et de la pêche. Il y a donc lieu de s'interroger sur le travail de terrain que font les Inspecteurs de la Direction de l'Elevage.

Sur notre insistance de comprendre pourquoi sa direction a fait payer par deux fois les frais d'agrément à une structure, frais établis dans l'Arrêté interministériel N°037/ 14/ MAEP /MEF /MCSP portant redevances du contrôle sanitaire des animaux, des produits animaux et aliments pour animaux du 20 juin 2014, le Docteur BATAWUI dans une dynamique d'éclaircissement nous fait savoir que ledit arrêté est suspendu suite à la saisine de l'Office Togolais des recettes (OTR) par les Importateurs. L'OTR ayant à son tour saisi le Ministère de l'Economie et des Finances qui à son tour a suspendu l'Arrêté en question sans pour autant nous dire sur quelle base le montant de 300.000 FCFA est toujours appliqué aux établissements opérant dans ce secteur d'activités ?

Contacté sur la question, un des responsables de ces établissements dément formellement cette affirma-

tion du Directeur de l'Elevage car n'ayant en aucun cas écrit à l'OTR à propos de quoique ce soit.

Rappelons que l'audit sanitaire des établissements et sociétés agroalimentaires à Lomé et à l'intérieur du pays de Février 2015 a été réalisé " en application de l'Arrêté N°43/ MAEP/ SG/ DEP du 20 avril 2007 portant fixation des conditions d'exportation, d'importation, de production et de mise sur le marché des denrées animale et d'origine animale et halieutique, notamment en son article 10 " par une équipe d'inspecteurs de la Direction de l'Elevage.

L'article 10 en question stipule que : " L'agrément n'est délivré à l'établissement ou au navire de pêche par le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche qu'à la satisfaction des exigences réglementaires sur l'hygiène et la sécurité des produits.

L'agrément est valable pour une durée d'un an renouvelable.

Les visites technico-sanitaires pour l'actualisation de la liste des établissements ou navires de pêche agréés se font tous les six mois ".

La grande interrogation ?

En vertu de quoi, la direction de l'Elevage se met-elle à appliquer un Arrêté ministériel de 2007 en lieu et place d'un Arrêté interministériel de 2014 dont on évoque la suspension et dont les concernés ne sont nullement au courant? Pour quelles raisons, selon le directeur de l'Elevage le Docteur BATAWUI, a-t-on suspendu l'Arrêté interministériel de 2014 dont l'Article 6 est pourtant clair sur la durée de l'agrément ?

L'article 6 de l'Arrêté interministériel dont on évoque la suspension dit que : " La redevance pour l'obtention de l'agrément sanitaire est valable pour une durée de quatre (04) ans et est liquidée en fonction du type d'établissement " ?

Et à l'article 11 toujours de l'Arrêté interministériel du 20 juin 2014 de préciser que : " Le directeur général et de la comptabilité publique, les directeurs du commerce intérieur et extérieur et le directeur de l'élevage sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent

Suite à la page 6

Avis de décès

Guy Mario ABALO, journaliste, Consultant médias, ancien Correspondant de RFI, BBC, AFP, VOIX de l'Amérique au Togo ; ancien Secrétaire Général de l'UIT et ancien Directeur de la Maison du Journalisme, ses frères et sœurs, les familles parentes, alliées et amies Ont la douleur d'annoncer le décès de leur chère et regrettée :



KOUDJONOU-ATCHODE Victorine Akua
Commerçante, rappelée à Dieu le 19 octobre 2015 à Lomé dans sa 82ème année.

Programme des obsèques :

Vendredi 13 novembre 2015 (Lomé)

18h30 : Veillée de prières et de chants en l'Eglise Evangélique Presbytérienne du Togo, Paroisse d'Agoè-Nyivé, à côté du super marché " Leader Price "

21 h : Recueillement, corps présent dans la maison mortuaire, sise face du CEG Kossigan à Agoè-Nyivé, à côté de l'Eglise Catholique St Ignace de Loyola d'Agoè-Logopé.

Samedi 14 Novembre 2015 (Atakpamé)

04h30 : Départ du corps pour Atakpamé
08h : Culte d'enterrement en l'Eglise Evangélique Presbytérienne du Togo, Paroisse d'Atakpamé (quartier Gnagna), suivi de sortie de deuil à l'Institut Sacré Cœur d'Atakpamé, face à l'hôtel Sahélien (route Kara)

Maison mortuaire (Lomé): Agoè-Nyivé, face CEG Kossigan, à côté de l'Eglise Catholique St Ignace Loyola d'Agoè-Logopé.

Zozo

LA 1ÈRE ÉDITION DU CONCOURS "LECTURE PLUS" OFFICIELLEMENT LANCÉE

Pour inciter les jeunes élèves des établissements scolaires Golfe-Est à l'amour de la lecture, l'Association Save vision (ASV) initie un projet de concours de lecture et d'expression orale en milieu scolaire dénommé "Lecture Plus".

Ce projet a été officiellement lancé ce mercredi à Lomé autour du thème : "redonner la place qu'il faut à l'Afrique et signer notre présence en face du monde".

Le concours est ouvert à deux (2) établissements scolaires du Golfe-Est à savoir le lycée Sainte Catherine de Kpogan et le Lycée Érica de Kagonmé et va se dérouler en trois (3) phases. Les candidats auront à lire et à résumer une œuvre de leur choix, de préférence un roman africain.

L'objectif du projet est de permettre aux apprenants d'aimer la lecture et de les amener à fréquenter les bibliothèques.

Pour le promoteur dudit projet, ce projet "Lecture plus" comme le mot l'indique, c'est d'aimer le plus la lecture. "Aimer le plus la lecture se résume en deux (2) points essentiels notamment faire aimer la lecture à ceux qui ne le connaissent pas, redonner la règle de noblesse à la lecture dans nos pays ce qui est très important parce que pour nous qui sait lire, c'est apprendre bien ses leçons".

Trois (3) phases meubleront le concours à savoir la mobilisation et l'exercice, la notation des textes au niveau de la présélection et la troisième phase va être la finale placée au sein de l'Afrique.

©Afreepress

BIENTÔT LA CRÉATION D'UN RÉSEAU DE PARLEMENTAIRES POUR LA PROTECTION DES ENFANTS AU TOGO

La problématique de la situation des enfants au Togo a été au cœur d'une rencontre d'échanges entre le Représentant résident de l'Organisation des Nations Unies pour l'Enfance au Togo (UNICEF-Togo), Isselmou Boukhary et le président de l'Assemblée nationale, Dama Dramani, ce mercredi au siège du parlement à Lomé.

"Cette rencontre est une visite de travail pour discuter des points relatifs au mandat de l'UNICEF au Togo. Nous avons discuté de comment faire pour améliorer la situation des enfants au Togo", a indiqué M. Boukhary. A en croire celui-ci, cette réunion a été fructueuse. "Nous avons décidé de mettre en place un réseau de parlementaires qui va suivre toutes les questions relatives à la cause et à la protection des enfants", a-t-il fait savoir.

©Afreepress

TRANSFORMATION DES PRODUITS LOCAUX : L'ONG OADEL INVITE LES BANQUES À RENTRER DANS LA DANSE

Plus de trois cents (300) produits agroalimentaires sont transformés sur place au Togo et se retrouvent dans les supermarchés. Les transformateurs agricoles sont appuyés à cet effet par le Projet d'appui au secteur agricole (PASA) qui leur alloue des subventions pour la promotion des produits made in Togo.

L'information a été donnée ce mercredi par Tata Ametoenyenu, Coordonnateur des programmes de l'ONG Organisation pour l'alimentation et le développement local (OADEL), une association qui organise au Togo depuis 10 ans, la campagne "Aliment'ère" qui a pour but de valoriser les produits du terroir par la consommation locale.

Selon lui, il est temps qu'on dépasse ce niveau de subvention de l'État. "Il faut que les banques mettent la main à la pâte en finançant le secteur", a-t-il souhaité avant de signaler que le problème fondamental reste et demeure la non consommation par la majorité des Togolais des produits locaux.

©Afreepress

POLITIQUE/ENVIRONNEMENT :

Cinq smorts dans l'affrontement entre les forces de et la population de Mango

LA MANIFESTATION des populations de la ville de Mango le weekend dernier pour exprimer leur refus de la mise en œuvre du projet de réhabilitation des aires protégées a tourné au drame. L'affrontement avec les forces de l'ordre a laissé 5 corps sans vie dans la ville.

Selon les explications du gouvernement, l'appel à manifester le bornage en cours des aires protégées de la préfecture émanait d'une association qui ne disposait pas de récépissé officiel contre.

En dépit de l'interdiction de la marche conformément aux dispositions légales régissant les manifestations dans le domaine public, un cortège constitué principalement de jeunes de la localité a violemment manifesté à Mango le vendredi 06 novembre. Les slogans visiblement hostiles au projet de conservation des aires protégées, doublés d'appels à la démission du préfet, le Lieutenant-colonel Awade étaient proférés par la foule, déterminée à investir les locaux de la préfecture par la force" indique le gouvernement.

C'est ainsi que le cordon des forces de l'ordre déployé sur place a tenté de repousser la foule. Dans un cafouillage au cours du face-à-face, certains jeunes ont tenté de se saisir des armes de des éléments des forces de l'ordre. Ceux-ci ont alors effectué des tirs de sommation qui ont malheureusement atteint mortellement deux manifestants.

Les manifestations ont repris de plus belles le lendemain Samedi faisant encore 2 morts. Décès dû à un véhicule des forces de l'ordre qui a percuté accidentellement des manifestants dont deux (02) devraient passer de vie à trépas. Dans la foulée, blessé de la veille a succombé, portant le nombre de morts à cinq (05).

Le chef de l'Etat togolais s'est alors saisi du dossier et a donné des consignes fermes aux ministres impliqués dans le dossier pour l'instauration d'un dialogue direct avec les populations. Selon le gouvernement, le projet de renforcement du rôle de conservation du système national



André Johnson, MERF

d'aires protégées du Togo est suspendu pendant la durée des tractations afin de parvenir à un large consensus



Col Yark Damehame, MSPC

pour la mise en œuvre du programme. Le Ministre de la sécurité et la protection civile a indiqué que des sanc-

tions conservatoires ont été prises à l'encontre des éléments des forces de l'ordre impliqués dans les événements tragiques et une enquête judiciaire est ouverte pour situer les responsabilités.

Il faut noter qu'au niveau du Chef de l'Etat et du gouvernement, le Togo souscrit régulièrement aux efforts internationaux en vue de la protection de l'environnement. Mais Les autorités insistent sur le fait que les mesures prises en ce sens ne doivent aucunement porter préjudice aux populations, bénéficiaires direct des politiques environnementales.

Koudjoukabal

POLITIQUE/MANIFESTATION DE LA POPULATION DE MANGO :

Au-delà des affrontements, un problème de gouvernance et de gestion des projets

5 MORTS, c'est le bilan des affrontements entre les forces de l'ordre et les populations de la ville de Mango en fin de la semaine dernière. Triste bilan qu'on aurait pu éviter si ceux qui sont chargés de mener le projet s'y sont pris autrement. Un projet n'est mis en œuvre que pour le bonheur des hommes et femmes. Il ne doit pas être mis en œuvre pour les beaux yeux de X ou de Y. La satisfaction des populations doit primer sur tout.

Les faits tels que rapportés par les témoins et les membres du gouvernement ont révolté plus d'un togolais. La compassion pour ces morts inutiles s'est muée en incompréhension et en colère. Comment ne pas comprendre une population pour qui l'évocation du mot "Faune" et "Air protégé" fait remonter des souvenirs de souffrances atroces.

Ne pas occulter l'histoire récente de notre pays

Le chef de l'Etat l'a compris et multiplie les actions dans ce sens. Mais il faut que ceux à qui il a fait confiance pour gérer les affaires quotidiennes l'aident dans ce sens.

Il faut le dire tout haut et claire-

ment, la compréhension et l'acceptation de ce projet par les populations de Mango ne sauraient être comparée avec celles de la Kéran ou de Mandouri.

Ce qui est sûr, le contexte et la justification du projet "Renforcement du rôle de conservation du système national d'aires protégées (AP) du Togo" évoquait les réticences des populations dans la mise œuvre du projet comme une menace comme le ministre de l'Environnement a eu à le reconnaître sur le Télévision TVT.

La question que l'on se pose est de savoir si les mesures appropriées et les démarches nécessaires ont été faites pour juguler cette menace. Les moyens de subsistance durables montrant comment la pression sur les ressources OKM peut être réduite au profit des populations résidentes et des utilisateurs transhumants, ont été faiblement abordés par le projet peut-on lire sur un prospectus du projet. On comprend mieux les manifestations du weekend à Mango.

Le Ministre André Johnson affirme mordicus que les populations ont été associées à la mise en œuvre de ce projet. Comment comprendre que 3 ans après la mise en œuvre de ce projet, ces mêmes populations dont ont dit qu'elles ont apporté son assentiment se révolte et dit ne pas vouloir de ce projet ?

Il est vrai que les problèmes de l'environnement retiennent de nos jours l'attention des gouvernements du monde entier. Bientôt, le sommet de la COP21 en France va débattre de la préservation de l'environnement et du réchauffement climatique. Le Togo prendra part à cette importante réunion et apportera son grain de sel. Mais il nous faut comprendre que si les pays occidentaux se démentent pour la réduction des effets de serres et la conservation de la biodiversité, c'est d'abord et avant tout pour la survie de l'espèce humaine.

Ces gouvernements se battent pour les hommes et femmes de leur pays. Il devrait en être de même sous les tropiques en général et au Togo en particulier.

Du ressentiment des populations

Il va falloir que le Président de la République prenne un jour son courage à deux mains pour sanctionner les ministres incompétents et fautifs. Comme nous l'avions souligné un peu plus haut, les événements du weekend dernier à Mango devraient

être imputés au mauvais travail du ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières.

La tentative de dédouanement du ministre André Johnson qui veut faire porter le chapeau aux jeunes qui seraient manipulés par des esprits obscurs, ne tient pas. Ces arguments fallacieux d'une autre époque tendant à infantiliser toute une jeunesse ou toute une population ne doivent plus être servi aux Togolais.

Les réactions de certains cadres de la localité et le ressentiment de toute la population togolaise face à ce drame indiquent clairement que le ministre André Johnson fait fausse piste. Il est d'ailleurs curieux que ce soit lui, André Johnson, qui évoque "des manipulations de jeunes".

Si le projet suit son cours sans heurts à Mandouri et dans le Kpendjal comme l'affirme André Johnson, c'est une raison supplémentaire de comprendre que dans l'OTI, il subsiste un problème quelque part. Au lieu de jouer à l'autruche, André Johnson et ceux qui sont chargés de la mise en œuvre de ce projet dans l'OTI devraient faire profil bas et reconnaître l'évidence.

Le bon geste du Chef de l'Etat

Un auditeur d'une radio de la capitale invitait le chef de l'Etat à ne pas faire trop confiance à ses ministres et l'a invité à descendre sur le terrain.

La réunion de crise convoquée samedi dernier et les décisions prises sont un début de solution pour l'apaisement à Mango et dans l'OTI. Faure Gnassingbé a vu juste en suspendant l'exécution du projet. Aussi l'annonce d'une large concertation autour du projet était plus que nécessaire pour comprendre les tenants et les aboutissants de cette crise.

L'annonce de la libération de jeunes enfants et des élèves arrêtés à l'issue des manifestations a pu ramener un calme précaire dans la ville de Mango.

Le chef de l'Etat doit pouvoir poursuivre dans ce sens pour un retour définitif du calme et de la paix dans la ville de Mango et dans l'Oti. Les populations de Mango et de l'Oti ne sont pas des va-t-en-guerre, moins encore des têtes brûlées pour ne pas savoir où se trouvent leur intérêt.

Une franche discussion aura le mérite d'éclaircir les zones d'ombre, de colmater les brèches et d'arrondir les angles pour une paix durable et un développement harmonieux à Mango et dans l'Oti.

Ali SAMBA

POLITIQUE/ECONOMIE :

L'activité des importateurs et des établissements de vente au détail de produits carnés mise à mal par la Direction de l'Elevage

Suite de la page 5

arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et sera publié au journal Officiel de la République Togolaise".

Tout est donc dit, il n'est plus question que la Direction de l'Elevage perçoive les frais d'agrément et en donne des factures acquittées. Il revient plutôt à la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique à travers sa Régie de recette d'encaisser les règlements comme sur ce Reçu en date du 03 Novembre 2015 délivré à un Etablissement opérant dans le secteur. La question est de savoir si la facture (en fac similé) délivrée le 28 octobre 2015 est légale ou ne procède pas du faux et de la corruption organisée ? La question reste entièrement posée.

En procédant ainsi, ne met-on pas en difficulté le mandat social du Chef de l'Etat si on sait que ces gen-

res d'initiatives privées devraient être plutôt encouragées et soutenues au lieu de saigner les caisses des responsables des établissements visés ? Une urgente réaction de l'Autorité est vivement souhaitée pour voir clair dans ce qui se passe au niveau de la Direction de l'Elevage afin de mettre en confiance les opérateurs du secteur.

Tout en faisant économie de la composition de l'équipe des inspecteurs auditeurs, il sied de préciser que "l'objectif de l'audit est d'évaluer les bonnes pratiques de fabrication (BPF), les bonnes pratiques d'hygiène (BPH), les bonnes pratiques de manutention et l'évaluation de la mise en œuvre du plan HACCP en vue de l'octroi ou de renouvellement de l'agrément sanitaire des Etablissements et sociétés agroalimentaires.

Dossier à suivre...

Crédo TETTEH

20 GSB 15

GLOBAL STARTUP BATTLE

Startupweekend Lomé

Idée, créativité, apprentissage, partage... et entrepreneuriat

Qui peut participer?

- ✓ Analyste programmeur
- ✓ Développeur web
- ✓ Graphiste
- ✓ Marketer
- ✓ Mainteneur
- ✓ Financier etc.

Apprendre à créer et à lancer vos produits ou entreprises

Inscrivez-vous pour participer

13-15 novembre 2015
Bluezone (Cacaveli)

Frais: (Etudiant) 5.000 FCFA - (Pro) 10.000 FCFA

#SWLome, #GSB2014



Infoline: +228-90 25 81 19

StartupWeekendLome



update concept

TOGO TERMINAL
LOMÉ

blueLine bluezone
Togo



CONSOMMEZ LE RIZ DU TERROIR

Riz Jubilé d'Or

Naturellement parfumé

Agréable pour toute la famille



5 KG



25 KG



25 KG



50 KG

**RIZ
TOGOLAIS**

CONTACT : 22 22 22 33 / 99 47 47 82